

### **DISCOTHEQUE DE LA B.C.P. DE L'AUBE ET DELEGATION DEPARTEMENTALE DES JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE**

Avant de montrer les relations entre la discothèque de la B.C.P. de l'Aube et les Jeunesses Musicales de France, il est nécessaire de brosser un tableau rapide de cette discothèque, créée en 1955 avec beaucoup de difficultés. Quelles étaient nos **motivations** à cette date ?

D'abord, c'était la **demande** d'un groupe d'enseignants qui provoquait la constitution d'un fonds réduit de disques. Le manque de moyens financiers, le manque de place et de personnel, nous obligeaient à **orienter** le fonds vers **l'initiation musicale des jeunes**.

Le prêt des disques étant réservé uniquement aux membres de l'enseignement, aux animateurs des clubs, des Maisons de Jeunes, des foyers. C'est un fait, ces enseignants sont privilégiés, mais n'ont-ils pas contribué pendant des années, **bénévolement**, à assurer le service de prêt de livres, dans toutes les communes du département ?

Cette stratégie nous permettait, et nous permet encore, d'obtenir des résultats maxima avec des crédits minima : puisque un disque prêté pour une écoute collective profite à 30 élèves en moyenne.

A titre indicatif, nous avons :

- 4.000 disques,
- 150 abonnés,
- 6.000 jeunes « sensibilisés » à la musique.

En 1965, cette première association des Amis des disques était dissoute, et intégrée à la nouvelle B.C.P. de l'Aube.

Mais c'est aussi la constatation d'un **désert culturel musical** qui nous incitait à créer dans le département des **bases** de formation musicale, indispensables dès le plus jeune âge.

En 1975, **toujours dans le même sens**, le responsable de la discothèque devenait délégué départemental des Jeunesses Musicales de France, association privée — loi 1901 — qui organise de nombreux concerts dans plusieurs communes Auboises.

Dès lors, une collaboration intensive s'instaurait entre les deux organismes : B.C.P. — J.M.F.

**Résultats très positifs** pour la discothèque :

- augmentation de 30 % du nombre des usagers membres de l'enseignement,
- augmentation sensible des prêts, et plus de **régularité**,
- les nouveaux adhérents sont des **relais importants**, professeurs d'éducation musicale, conseillers pédagogiques,
- plus de la moitié des membres du Conseil d'administration de l'Association des J.M.F. sont des **abonnés** de la discothèque. Nous voyons, une espèce d'osmose se produire entre les deux organismes.

La discothèque bénéficie du concours bénévole des spécialistes J.M.F. pour le **choix des disques**. Un professeur d'éducation musicale prépare les concerts en rédigeant des fiches pédagogiques, avec une discographie portant les références des disques de la B.C.P.

Nous constatons une participation plus active des usagers à la vie de la discothèque. Le **Club lyrique** J.M.F. se réunit dans notre local, et utilise sur place le fond de disques.

Enfin, les livres (cote 780) qui ne sortaient pas, sont maintenant demandés : commentaires d'œuvres, histoire de la musique, biographies de musiciens.

Le dernier stade de la discothèque apparaît. En plein accord avec Mlle Regrain, nous envisageons dans un proche avenir de démarrer le **prêt direct des disques au grand public**, lors des tournées du Bibliobus.

La distribution pure et simple de la musique « en conserve » n'est pas une fin en soi. Nous pensons que l'écoute d'un disque a un prolongement nécessaire : ce doit être une incitation de l'auditeur à **fréquenter les concerts**, c'est-à-dire à communiquer directement avec l'artiste, l'instrumentiste.

En conclusion, la collaboration entre la B.C.P. et les J.M.F. a donné une vie intense à la discothèque. C'est l'histoire très simple d'un mariage d'amour, sans contrat, engageant l'une ou l'autre partie. Le jeune couple est heureux. Il attend avec impatience un enfant : **le service prêt direct des disques au grand public**. Le berceau est prêt. On demande à la direction du livre, des allocations et une nourrice, en l'occurrence une discothécaire à temps complet.

J. Morlot.